

ASSEMBLEE GENERALE DE L'E.U.R.
15-16 septembre 2011 à BUCAREST (Roumanie)

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT - USAJ/UNSA (France)

Point 7 de l'ordre du jour

Monsieur le Président, chers ami(e)s du bureau et des organisations européennes et extra-européennes ici présentes,

A mon tour je voudrai vous exprimer, au nom de notre organisation, la grande joie que nous avons de vous retrouver à cette assemblée générale en Roumanie ainsi que les remerciements de notre délégation pour l'accueil chaleureux que nous réservent les collègues roumains.

Je voudrai retracer l'activité de notre syndicat au travers des principaux dossiers qui ont marqué l'année écoulée et plus particulièrement ceux concernant les greffiers, greffiers en chef et personnels des tribunaux.

Dans une lettre du 18 juillet 2011, notre ministre de la justice, écrivait à notre syndicat :

"Vous avez appelé mon attention sur le statut des greffiers et des greffiers en chef des services judiciaires et plus particulièrement sur les missions dévolues aux "Rechtspfleger" et les propositions faites par l'Union Européenne des Greffiers de Justice.

Je vous confirme, comme je vous l'ai indiqué lors de nos derniers entretiens, toute l'attention portée par la Chancellerie aux missions dévolues aux Rechtspfleger et à l'évolution du statut des greffiers et greffiers en chef des services judiciaires. Cette réflexion nécessite un travail approfondi, qui ne pourra certainement pas aboutir avant plusieurs mois.

Je vous propose de constituer un groupe de travail spécifique sur ces questions, qui pourra élaborer des propositions concrètes en la matière..."

Ce courrier paraît, à première vue, intéressant et encourageant. Il fait suite, notamment, à l'entrevue qui s'est déroulée en février dernier en présence de Thomas KAPPL et de notre organisation syndicale avec notre ministre lors duquel il avait déjà fait part de son intérêt pour les missions dévolues aux Rechtspfleger et les propositions de l'EUR dans le livre vert pour un greffier européen.

Cependant à l'examen des évolutions actuelles envisagées pour nos professions, nous ne pouvons pas placer de grands espoirs dans les promesses du ministre tant au regard de l'échéance des élections présidentielles de mai 2012, qui ont tendance en France à "geler" les projets, et de la situation financière critique de notre pays, à l'instar de beaucoup d'autres pays, qui n'est pas propice à obtenir des avancées dans la fonction publique mais génère bien au contraire des régressions !

En effet, comme je vous en faisais part l'an dernier à Cuneo, un nouveau projet de statut est en cours de discussion pour les greffiers qui vise à les reclasser dans un "nouvel espace statutaire". Celui-ci opère assimile le corps des greffiers avec celui des secrétaires administratifs qui exercent un autre métier au sein des tribunaux (tâches administratives). L'ensemble des organisations syndicales a rejeté ce projet car il constitue une véritable régression par rapport au statut actuel et ce notamment en réduisant la durée de la formation de 18 à 12 mois, en banalisant le corps des greffiers dans le cadre B de la fonction publique sans en reconnaître la spécificité au sein de l'institution judiciaire et surtout en ne prenant pas en compte les propositions faites par notre syndicat quant à une réforme ambitieuse du corps des greffiers s'inspirant du modèle figurant dans le livre vert pour un greffier européen de l'EUR.

Le ministre, dans son courrier que je citai précédemment, mentionnait en outre que la réflexion sur les missions des greffiers et des greffiers en chef qu'il comptait amorcer, n'était pas incompatible avec celle menée actuellement sur le reclassement des greffiers dans ce "nouvel espace statutaire". Nous verrons si la volonté du ministre permettra de déboucher sur une nouvelle réflexion et de nouvelles propositions tant pour les greffiers que pour les greffiers en chef français. et si elles s'inscrivent dans les propositions faites par notre organisation et celles du livre vert pour un greffier européen.

Le travail de notre syndicat a également été fortement impacté par la préparation des élections des représentants du personnel qui auront lieu le 20 octobre prochain. Il s'agit de renouveler l'ensemble des instances de concertation de notre ministère conformément au nouveau système instauré par la loi sur la rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010 et dont certaines d'entre elles feront l'objet pour la première fois d'une élection. Ces élections sont une échéance capitale pour toutes les organisations syndicales de la fonction publique et détermineront leur représentativité et leur capacité à participer et à négocier au sein de ces différentes instances. Les personnels des tribunaux auront à participer au moins à 4 scrutins le même jour pour élire leurs représentants tant aux comités techniques (où sont débattus les problèmes généraux relatif à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, des projets de statuts particuliers) constitués au niveau ministériel et au niveau régional (dans chaque ressort de cour d'appel), aux comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail départementaux, aux commissions administratives paritaires nationales propres à chaque corps de fonctionnaires où sont évoquées les intérêts particuliers des fonctionnaires (mutation, avancement, discipline...). Notre organisation a entrepris un grand travail de terrain pour sensibiliser les fonctionnaires à l'enjeu de ces élections en organisant des réunions dans la presque totalité des tribunaux grâce à notre réseau de secrétaires régionaux et de conseillers syndicaux et dans la préparation des documents de propagande. Nous espérons que les résultats seront à la hauteur de notre investissement dans ces élections dont les résultats seront connus le 23 octobre 2011 et que l'USAJ/UNSA, première organisation au sein du ministère de la justice, pourra y améliorer ou conserver sa représentativité.

L'autre volet de la réforme de la justice concerne les structures de gestion des tribunaux, actuellement assurée par les services administratifs régionaux (S.A.R.) auprès des 33 cours d'appel dont je vous avais également parlé l'an passé et qui connaît un nouveau rebondissement. 9 plateformes interrégionales devraient regrouper la gestion de l'informatique et des ressources humaines pour l'action sociale, l'hygiène et la sécurité et les conditions de travail, l'immobilier, ainsi que le budget et la comptabilité actuellement tenus dans les S.A.R. et pour lequel plus de 300 personnes ont été recrutés fin 2010 pour la mise en

place d'un nouveau logiciel de gestion. Mais ce projet se heurte à l'opposition des chefs de cour et des syndicats.

Enfin plusieurs réformes sont envisagées pour l'institution judiciaire sont votées ou en cours d'examen au parlement et notamment :

- la loi du 6 juillet 2011 relative à l'introduction de citoyens assesseurs en matières correctionnelle et d'application des peines, à la réforme de la cour d'assises et de la justice des mineurs, en particulier la création d'un tribunal correctionnel pour mineurs,
- la loi du 14 avril 2011 relative à la garde à vue qui vient renforcer les droits de la personne gardée à vue en lui permettant désormais d'être assistée d'un avocat lors de chaque interrogatoire,
- la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge qui vise à faire contrôler systématiquement les mesures d'hospitalisation par le juge,
- le projet de loi sur la répartition des contentieux et l'allègement de certaines procédures juridictionnelles.

L'ensemble de ces réformes vont générer des tâches supplémentaires au sein des tribunaux tant pour les juges que pour les fonctionnaires des greffes alors que la situation en termes de sous-effectifs de greffiers, greffiers en chef et d'agents administratifs et techniques n'a jamais aussi grave. Le mal-être des juridictions, la souffrance au travail sont le lot quotidien des fonctionnaires qui subissent une charge de travail qui devient insupportable. Notre syndicat n'a cessé de dénoncer cette situation dont le ministère ne vient de prendre conscience que récemment ! Elle propose un recrutement exceptionnel de greffiers pour des fonctions ciblées mais la encore au détriment de la formation à l'école des greffes qui est réduite à 6 mois ! Il va sans dire que les organisations syndicales se sont opposés à un tel recrutement au rabais.

Comme vous pouvez le constater la situation en France ne se présente pas sous les meilleurs auspices. Notre syndicat reste vigilant pour préserver la spécificité de nos métiers et se félicite de son engagement au sein de l'Union Européenne des Greffiers dont l'action vient soutenir notre combat et soutient le projet de résolution présentée lors de cette assemblée générale notamment dans son point 5 qui stipule qu'il convient de mettre à la disposition des tribunaux du personnel suffisant, de créer de bonnes conditions de travail, de transférer des tâches en adéquation avec les compétences et de garantir un salaire approprié.

Je vous remercie pour votre attention.

Philippe GILBERT
Secrétaire Général de l'USAJ/UNSA
Vice-Président de l'EUR